

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 05 du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de **BARBATRE**, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mars 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Florence BURNEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

Excusés ayant donné procuration : M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Patrick FRIoux (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE)

Désigné secrétaire de séance : Mme Charlène MARIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	15	4	19	16	0	3



DEL2023-023 - Affaires financières : Approbation du budget primitif 2023 de la commune

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le projet de budget primitif (joint en annexe à la convocation).

Pour l'exercice 2023, le budget primitif « Commune » s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 3 588 890,00 €
- En section d'investissement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 3 924 511,90 €

Sur l'avis de la commission Finances du 29 mars 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté ci-avant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (16 POUR et 3 ABSTENTIONS), :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté ci-avant.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 19/04/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19/04/2023

Le Maire,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance,
Charlène MARIE

marie